

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

~~~~~

**Date de convocation** : 20 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents** : HILAIRE Christine, DAYDE Francis, UBASSY Robert, BLANCHOIN Eliane, MOURIER Patrick, CHAMPEAU Alain, FORD Odile, BERGERET Sylvie, GLAZEWSKI Nathalie, SZABO Jacques, JOUVE André, COLONGIN Michel, CUOQ Virginie et Malorie BOUTEILLON.

**Etaient absents excusés** : SANCHEZ DEL VALLE Rafaël, DUFFAU Pierre et MASSIBOT Michelle.

**Etait absente** : POURRAZ Mylène

**Procurations** de SANCHEZ DEL VALLE Rafaël à Malorie BOUTEILLON, de MASSIBOT Michelle à MOURIER Patrick.

M. Francis DAYDE a été nommé secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée suite au décès du Président Jacques CHIRAC.

Le procès verbal de la séance du 8 juillet 2019 est approuvé après lecture.

## **1) Modification de l'Etat descriptif de division du Soustet Place la Bourgade : changement de servitude**

M. le Maire explique qu'en vue de la vente par M. ETHELBERT d'un appartement, Me AUBERT, Notaire à VALREAS, demande à toutes fins utiles de :

- réaliser un modificatif d'état descriptif de division pour la parcelle cadastrée : section AB 828, dont la Commune est propriétaire,
- créer un état descriptif de division pour la parcelle située sur la Commune cadastrée : AB 829, afin de desservir les appartements situés dans les étages des immeubles voisins cadastrés : AB 300 et 301. Par ailleurs, il convient de créer une servitude de passage et de passage de réseaux grevant les biens sis AB 829 et 828 appartenant à M. Bruno ETHELBERT.

Mme Odile FORD demande à qui incombe le nettoyage du Soustet.

M. le Maire répond qu'il est communal ; l'entretien dépend de la Mairie.

M. Michel COLONGIN demande des informations sur le litige entre M. GOUMARRE et M. ETHELBERT, car la nouvelle propriétaire risque d'être ennuyée.

M. le Maire précise qu'à sa connaissance M. GOUMARRE a été débouté par le Tribunal.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte.

## **2) Façade WC public et Soustet demande de subvention :**

M. le Maire explique que le CAUE propose d'inscrire une opération dans le cadre du FDACV (Fonds Départemental de l'Amélioration du Cadre de Vie). Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire le ravalement de la façade du WC public et du Soustet, Place de la Bourgade.

Ce projet prévoit la réfection de la façade des toilettes publiques soit le rez-de-chaussée du bâtiment avec le Soustet qui fait la liaison entre la Place de la Bourgade et le parking Bouveau. Le propriétaire de l'étage prendra à sa charge les travaux de la partie supérieure du bâtiment.

M. le Maire précise que le montant de ces travaux s'élève à 5 600,00 € HT, et propose de solliciter 80 % de subvention soit 4 000,00 €.

Mme Odile FORD demande quel type de façade sera réalisé.

M. le Maire répond que la façade sera enduite à la chaux conformément aux préconisations de l'architecte conseil du CAUE.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **3) Audit pour une étude de faisabilité du réseau de chaleur aux écoles, crèche et cantine :**

Afin d'obtenir des financements pour le changement des chauffages aux écoles, à la crèche et à la cantine, un devis d'audit énergétique a été demandé. Il s'élève à 17 740 € H.T.

Le Conseil municipal estime ce devis très élevé.

Cependant, il est précisé que l'audit est obligatoire pour obtenir des financements. La cantine, la crèche et l'école maternelle fonctionnent avec deux chaudières gaz et l'école élémentaire avec une chaudière fioul. Les chaudières gaz ont environ 30 ans et la chaudière fioul une dizaine d'années. Il est risqué d'attendre la panne pour trouver une solution dans la précipitation notamment pour les chaudières gaz.

Il sera recherché des possibilités de financements de cet audit et il sera demandé plusieurs devis pour une mise en concurrence.

Affaire à suivre...

#### **4) Admission en non-valeur des dettes irrécouvrables :**

Mme la Trésorière demande d'admettre en dettes irrécouvrables les recettes suivantes :

- Téléalarmes pour cause de décès : 120 €
- Cantine recours infructueux : 37 €
- problème de centimes sur des loyers : 0.13 €, 0.13 €, 1.50 € et 2.20 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **5) Personnel communal :**

Pour faire suite à la reprise du CLAE par la commune, il est nécessaire de créer 4 postes d'animateurs titulaires à temps non complets de 21h, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. M. le Maire précise que cette équipe fait un travail remarquable, la Mairie n'ayant reçu que des bons retours.

Sur cette équipe, deux sont titulaires du BAFA. En revanche, la troisième devra passer et obtenir le BAFA, et la Directrice devra, quant à elle, achever aussi sa formation BAFD, pour être toutes les deux titularisées.

Approuvé à l'unanimité.

#### **6) Installation d'une Notaire dans l'ancienne Epicerie :**

M. le Maire explique qu'une jeune Notaire souhaite s'installer sur GRILLON. Il informe qu'elle a visité les anciens locaux du SMBVL, l'ancienne Epicerie et le logement du dessus qui va se libérer prochainement.

Elle préférerait l'ancienne épicerie avec le logement situé au-dessus. Les anciens locaux du SMBVL sont moins visibles et ne sont pas accessibles aux handicapés.

M. le Maire propose d'appliquer le même tarif que les autres locations communales, soit : 5 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **7) Questions diverses :**

- Maison Milon : L'Entreprise LICCIA vient de résilier son bail de location. Elle quittera la Maison Milon, le 31 décembre 2019.

- Leader Price : une nouvelle rencontre avec les gérants est prévue le 7 novembre.

- Maison de santé : M. le Maire explique que le Docteur CATELLA est parti « sauvagement » sans explication. Cependant, M. Le Maire est en relation avec un médecin généraliste pour une installation au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à mi-temps. Affaire à suivre...

Par ailleurs, il donne lecture d'un courrier du Docteur DAHMANI, Cardiologue, qui souhaite une révision de son loyer à la baisse et annonce son départ dans le cas contraire.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse d'accéder à sa demande. M. le Maire précise que s'il souhaite partir, la commune ne le retiendra pas.

- La salle Multi- activités a déjà été utilisée par le CLAE pour le plus grand bonheur des enfants.

Concernant la bibliothèque le bâtiment est achevé. En revanche, pour les subventions concernant l'ameublement : la Commune a reçu d'ores et déjà 20 000 € de l'Etat, le Conseil Régional délibère le 18 octobre et le Conseil Départemental doit, malgré un courrier de refus, représenter le dossier à son prochain Conseil.

Cependant, M. le Maire propose de commander les meubles sans attendre, car les délais sont très longs, soit au minimum 8 semaines.

Une commande de 3100€ a été rajoutée pour l'achat de tables pliantes pour la salle multi activités en complément du mobilier de la bibliothèque.

- Maison Milon : Le bail avec l'association DELTA LAB devrait être signé avant Noël.

Programme de voirie 2019 : les enrobés sont prévus entre le 17 et 21 octobre.

- Ordures ménagères : M. Francis DAYDE fait le point sur le démarrage avec quelques difficultés dans la nouvelle organisation. Il rappelle que, jusqu'au mois d'octobre, une période transitoire doit laisser apparaître les choses à régulariser et d'autres à améliorer.

Les premiers problèmes soulevés sont pour les personnes âgées, et les ouvertures étroites qui ne permettent pas de vider les sacs. L'état de remplissage est régulièrement vérifié.

Mme Sylvie BERGERET signale le sol dangereux et la hauteur des containers à l'excavateur.

M. le Maire précise que début octobre une dalle maçonnée sera réalisée.

Il pense que l'idéal, ce sont les containers enterrés.

M. Francis DAYDE souligne que, malheureusement, leur coût élevé ne permet pas d'en installer partout, sous peine de faire exploser la prévision de ces investissements, et au risque de ne pas pouvoir tenir les prévisions de budget.

M. Jacques SZABO informe que certaines des Communes drômoises demandent à n'avoir que des containers enterrés.

M. Francis DAYDE rappelle que le but est d'arriver à une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à environ 9 % d'ici 5 ans.

M. Michel COLONGIN signale les difficultés par rapport aux ouvertures des poubelles qui incitent les gens à déposer leurs poubelles à côté.

M. Francis DAYDE explique que des containers seront ajoutés ou leur composition modifiée par rapport aux flux si nécessaire, sur les 8 points de la Commune. La Communauté réfléchit à la modification de l'ouverture de certains containers.

Parfois, il a remarqué que certaines personnes déposent leurs déchets par terre sans regarder s'il ne se trouve pas à côté, un container du même type, vide...

Mme Odile FORD suggère de mettre un panneau d'information sur chaque site pour indiquer les lieux de collecte.

M. Jacques SZABO répond que cela a été demandé.

M. Francis DAYDE conclut qu'avec le passage régulier d'un véhicule sur tous les points d'apport volontaire du village pour collecter les déchets abandonnés au pied des containers, le village n'a jamais été aussi propre. Il confirme cependant qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, notamment dans la communication sur les PAV.

- Stade de Foot : M. le Maire informe que le terrain de foot sera dorénavant fermé afin de stopper les intrusions et le vandalisme. Les travaux de maçonnerie seront réalisés par l'Entreprise San José et la ferronnerie par l'entreprise FMMB de SAINT SATURNIN Les Avignon.

- L'Entente du Vaucluse propose, pour les personnes de plus de 60 ans de la Commune, des cafés numériques afin de permettre de découvrir et comprendre les outils informatiques. Ils auront lieu tous les premiers mercredis du mois de 14h à 17h dans la salle des « Grillons d'Automne » (salle du 3<sup>ème</sup> Age). Pour y participer il faudra juste souscrire une adhésion de 10 € par an.

- La Mairie et l'Agence postale seront fermées, le 15 octobre en raison de formations pour les Personnels.

- M. le Maire a reçu beaucoup de remarques concernant la propreté de GRILLON. Cela fait un certain temps que la municipalité recherche une perle rare pour intégrer et diriger les services techniques.

Mme Sylvie BERGERET ajoute plutôt « une personne qui les mette au travail ».

M. le Maire précise qu'aujourd'hui les effectifs sont de 2 agents à temps plein et un agent à mi-temps. En comparaison, une commune comme VISAN, compte 5 agents.

Après plusieurs mois de recherche, M. Pascal GRESPINET a été recruté. Il travaillait dans une maison de retraite associative sur NYONS et il a souhaité en partir car ce poste offrait peu de perspectives d'avenir.

M. le Maire précise qu'il a demandé des renseignements à la commune de VAISON la Romaine où il a effectué des stages. Les retours ont été très positifs.

Le poste créé sera celui d'un agent technique de catégorie C. Il aura pour mission de redynamiser le service et d'assurer les relations avec les entreprises.

M. le Maire précise que la Commune compte plusieurs espaces verts et des locaux nouveaux à entretenir. Il a reçu plusieurs plaintes sur la propreté de GRILLON notamment au Vialle. Il informe que malgré les ordres donnés, le travail n'était pas toujours fait. Lors d'une visite d'Architectes au Vialle avec une cinquantaine de personnes, il a pu avoir le désagrément de constater le mauvais entretien des lieux.

Mme Odile FORD confirme que pour la journée du Patrimoine avec 20 personnes, elle a eu honte de l'état du Vialle et des calades.

Des problèmes de déjections canines sont rappelées par M. GROSSAT de DELTALAB alors que des enfants jouent sur les espaces verts du Vialle. A ce propos, M. le Maire propose de clôturer l'olivier et l'espace vert dans la montée de la calade.

Mme Sylvie BERGERET demande qui note les agents techniques, car il devrait y avoir des conséquences sur les notations.

Mme Jacinthe GALLICCHIO, Secrétaire Générale, est en charge des notations, cependant il est difficile pour un agent administratif de noter des agents sans être avec eux sur le terrain pour constater le travail.

M. Jacques SZABO demande où habite cet agent .

M. le Maire répond qu'il habite NYONS pour l'instant.

Mme Odile FORD demande quelles sont ses compétences .

M. le Maire précise qu'il est polyvalent, qu'il vient du Nord et qu'il a été ancien pompier.

M. le Maire espère que ce recrutement améliorera le service et que les reproches cesseront.

M. André JOUVE rappelle qu'ils ne sont que 2,5 agents.

- Mme Sylvie BERGERET a bien remarqué que la lampisterie a été repeinte et propose d'installer un portail symbolique qui fermerait ce petit local.

- Mme Odile FORD revient sur la propreté au Vialle. Elle signale que sous la Maison des trois Arcs, des motos stationnent laissant des tâches d'huile sur le béton désactivé. Elle rappelle que la cave dans la descente du Vialle devait être fermée avec une grille. Elle suggère de fermer ce lieu et le louer pour les motos qui seraient en sécurité.

M. le Maire précise que ce lieu fait partie du bail emphytéotique de la Maison Milon et que l'association DELTA LAB a prévu de l'aménager ....

Par ailleurs, la cave, ce coup-ci, sous Vialle, où s'est tenue l'exposition de Patchwork, pose un souci de propriété.

Certains propriétaires de caves sont en litige car plusieurs personnes différentes se disent propriétaires du même lieu.

Concernant les motos stationnées sous les Trois Arcs, M. le Maire demandera à la Policière Municipale de faire le nécessaire.

Mme Sylvie BERGERET préconise de verbaliser les propriétaires de chiens indéclicats.

- Mme Sylvie BERGERET rappelle, concernant les compteurs Linky, que la commune devait organiser une réunion d'information pour confronter les pour et les contre.

M. le Maire explique que certains compteurs de la Commune viennent d'être changés sans conséquence. Il rappelle que chaque administré peut individuellement se renseigner auprès d'ENEDIS et il connaît certains administrés qui ont reçu toutes les informations nécessaires. Enfin, toutes les délibérations prises par les Communes contre les compteurs Linky ont été retirées par les Préfectures.

- Mme Odile FORD demande des nouvelles de Mme PULPITTO, la propriétaire d'une partie du parking, au Vialle.

M. le Maire explique qu'il n'y a rien de nouveau.

- Mme Odile FORD souhaite connaître l'avancement du P.L.U.

M. le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec la D.D.T. concernant le P.P.R.I, afin de le prendre en compte dans le futur P.L.U.. Cependant, les contraintes restent les mêmes qu'aujourd'hui.

M. le Maire explique que pour le cas de l'aménagement des abattoirs en logements, la D.D.T. est catégorique : la zone rouge ne permet aucun changement d'affectation.

Par ailleurs, il informe le Conseil municipal que l'ARS, lors d'une rencontre concernant les schémas directeurs d'eau et assainissement, a fait comprendre que la Commune devra trouver une 2<sup>ème</sup> ressource en eau dans la nappe du Miocène et que dans le cas contraire, elle bloquera le P.L.U.. Les Communes voisines comme VALRÉAS, VISAN et RICHERENCHES sont dans le même cas et doivent abandonner la ressource de la ROCHE SAINT SECRET. Les études concernant le nouveau forage sur GRILLON tardent, cela pénalise le projet de station-service de M. FAGE. La D.D.T souhaite que les Communes stoppent les prélèvements dans le Lez compte tenu des problèmes de sécheresse. Ils préconisent des recherches en eau dans la nappe du Miocène, pourtant très ferrugineuse.

M. le Maire, concernant la sécheresse, indique que certains agriculteurs ont été rappelés à l'ordre par la Policière Municipale suite à des arrosages en dehors des heures autorisées.

Mme Odile FORD demande, compte tenu des affaires en cours et notamment le P.L.U., si M. le Maire se présente aux élections municipales .

M. le Maire lui répond qu'il ne donnera pas de réponse aujourd'hui.

- Mme Odile FORD demande pourquoi il n'a pas informé le Conseil municipal du courrier de M. CASTELLAR, concernant les nuisances que provoquent les motos dans le quartier des Combes.

M. le Maire propose que Mme Odile FORD donne lecture de ce courrier au Conseil.

M. le Maire précise que le courrier date du 11 mai 2018 : il n'a pas répondu au courrier mais a rencontré M. CASTELLAR a plusieurs reprises. Il rappelle d'autre part que M. CASTELLAR barre un chemin public et empêche des riverains de passer. Il est en conflit avec les chasseurs car il se permet de les filmer ou les photographier, pas forcément sur sa propriété. Il explique que contrairement au souhait de M. CASTELLAR, la moitié de la Commune ne peut pas être classée en réserve de chasse.

M. le Maire souligne que les permis de construire accordés en zone agricole aujourd'hui posent de nombreux problèmes.

Mme Odile FORD reproche de nouveau à M. le Maire de ne pas avoir informé le Conseil de ce courrier.

M. le Maire reconnaît avoir oublié.

Mme Odile FORD demande à M. Francis DAYDE s'il ne ressent pas de nuisances avec la piste de cross près de chez lui .

M. Francis DAYDE est bien évidemment conscient de ces problèmes sur cette ancienne piste de moto cross mais aussi sur la colline en face de sa maison et sur les routes et chemins environnants. Il en a averti la Policière Municipale qui est déjà intervenue ou sera amenée à intervenir encore.

M. le Maire reconnaît que cela fait au moins 30 ans que les motos vont sur cette carrière de safre.

Mme Odile FORD s'étonne que ces motards aient le droit de démolir la montagne de cette manière.

M. le Maire rappelle que cette carrière est privée.

- Mme Odile FORD trouve que le boulanger, Route de Taulignan, a tendance à s'étaler de plus en plus avec sa bannière.

Mme Christine HILAIRE rappelle que la bannière est installée depuis longtemps et précise que la boulangerie IZNARD aussi pose un panneau sur l'avenue du Comtat pour avoir plus de monde. Elle estime normal que les commerces cherchent à se



développer comme ils peuvent. Cependant, elle confirme que ce commerçant ne devrait pas s'étaler du côté du pêcheur.

Mme Sylvie BERGERET trouve intolérable de gêner ainsi le passage des poussettes et des fauteuils roulants.

- Mme Odile FORD demande ce qu'il en est des panneaux de la CCEPPG et de l'antenne relais orange.

Concernant, les panneaux Mme Mylène POURRAZ est absente ce soir, pour donner des informations et nous n'avons pas de nouvelle à propos de l'antenne d'Orange.

- Fibre : un forum avec les opérateurs sera organisé le 17 octobre à la Cité du Végétal à VALRÉAS.

- Mme Odile FORD demande si toute la population a été destinataire du courrier de retrait des comprimés d'iode .

Elle informe que les membres de l'Association du Patrimoine ont ramassé 130 kg de déchets sur la contre allée près de l'entreprise Philibert. Il serait judicieux de faire un courrier à l'Entreprise Philibert pour les inviter à être plus respectueux de l'environnement.

Elle demande ce qui se passe à l'ancienne station essence.

M. le Maire confirme qu'un grand trou a été fait mais il n'est pas plus informé.

- Agrandissement du Cimetière : les travaux devraient être achevés d'ici Noël.

- M. Jacques SZABO conseille, en cas de souci avec les ordures ménagères, de contacter directement la Communauté de Communes. Il précise que l'entreprise chargée du ramassage doit venir ramasser les OM en cas de besoin. Cela est stipulé sur le contrat.

M. Jacques SZABO signale que le panneau « Square GUILLOT » a été jeté derrière l'arrêt de bus.

M. le Maire répond que le panneau a été remis plusieurs fois mais qu'il est systématiquement vandalisé.

- Mme Virginie CUOQ demande si le Docteur BILLARD part de GRILLON.

M. Michel COLONGIN confirme qu'elle devait partir. Un compromis de vente de sa maison est en cours mais toujours pas signé....

- Mme Christine HILAIRE rappelle que les articles pour le bulletin municipal doivent être adressés avant le 12 octobre à l'adresse mail suivante : [lespetits.grillons@orange.fr](mailto:lespetits.grillons@orange.fr).

- M. Francis DAYDE rappelle que les Concerts de Poche ont lieu jeudi soir à 19h30 à la Maison Milon avec des musiciens de renommée internationale : la quatuor à cordes MODIGLIANI.

- Mme Christine HILAIRE rappelle la 1<sup>ère</sup> réunion du Téléthon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET